



Note brève et synthétique



Conseil Municipal du 27 mars 2024

➤ **Annexe du budget primitif**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

1.1 Le cadre budgétaire

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- ajuster une dépense - réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2024, voté le 27 mars 2024 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur

de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

1.2 Les orientations budgétaires 2024

1.2.1 Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

De manière Synthétique, le fonctionnement 2024 se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 333 910,00	0,00	3 675 099,00	3 675 099,00	3 675 099,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 968 600,00	0,00	8 064 000,00	8 064 000,00	8 064 000,00
014	Atténuations de produits	12 000,00	0,00	24 000,84	24 000,84	24 000,84
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 674 458,00	0,00	2 131 300,00	2 131 300,00	2 131 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 988 968,00	0,00	13 894 399,84	13 894 399,84	13 894 399,84
66	Charges financières	170 000,00	0,00	119 174,00	119 174,00	119 174,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	40 000,00		11 300,00	11 300,00	11 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 203 968,00	0,00	14 026 873,84	14 026 873,84	14 026 873,84
023	Virement à la section d'investissement (4)	4 314 884,96		2 884 906,16	2 884 906,16	2 884 906,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	920 000,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 234 884,96		3 824 906,16	3 824 906,16	3 824 906,16
TOTAL		17 438 852,96	0,00	17 851 780,00	17 851 780,00	17 851 780,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						17 851 780,00

1.2.2 L'investissement

L'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Aussi, l'investissement 2024 se compose comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	197 000,00	27 130,69	484 050,00	484 050,00	511 180,69
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 115 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 873 259,00	108 527,92	2 576 123,00	2 576 123,00	2 684 650,92
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 032 800,00	887 774,29	1 549 812,20	1 549 812,20	2 437 586,49
Total des dépenses d'équipement		6 218 059,00	1 023 432,90	5 109 985,20	5 109 985,20	6 133 418,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	705 000,00	0,00	670 021,00	670 021,00	670 021,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		711 000,00	0,00	670 021,00	670 021,00	670 021,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 929 059,00	1 023 432,90	5 780 006,20	5 780 006,20	6 803 439,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	324 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		404 000,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL		7 333 059,00	1 023 432,90	6 130 006,20	6 130 006,20	7 153 439,10
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						2 278 983,07
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 432 422,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	965 162,00	1 003 252,00	902 100,04	902 100,04	1 905 352,04
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 065 162,00	1 003 252,00	902 100,04	902 100,04	1 905 352,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	170 000,00	0,00	623 000,00	623 000,00	623 000,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	0,00	0,00	2 299 163,97	2 299 163,97	2 299 163,97
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	335 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes financières		509 000,00	0,00	3 622 163,97	3 622 163,97	3 622 163,97
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 574 162,00	1 003 252,00	4 524 264,01	4 524 264,01	5 527 516,01
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 314 884,96		2 884 906,16	2 884 906,16	2 884 906,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	920 000,00		940 000,00	940 000,00	940 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 314 884,96		3 904 906,16	3 904 906,16	3 904 906,16
TOTAL		6 889 046,96	1 003 252,00	8 429 170,17	8 429 170,17	9 432 422,17
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 432 422,17